



AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2021-2024

**DUO CAT AMANIA 2024**  
**YACHT CLUB DU CROUESTY-ARZON**  
**Epreuve en double et double Mixte – Grade 4**  
**Du 16 au 21 juin 2024**

Le Croesty – La Trinité sur mer – Pornic – Port-Joinville – L'Herbaudière – la Turballe – Port Haliguen

PRÉAMBULE :

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

**1 REGLES**

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.3 - le Règlement IRC 2024, IRC Double et Trophée double (UNCL Pôle Course du YCF)
- 1.4 - les prescriptions fédérales en annexe

**2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

- 2.1 Les IC seront disponibles après 12 h 00 le samedi 15 juin 2024 lors de la confirmation des inscriptions.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante [www.duocatamania.com](http://www.duocatamania.com)

**3 COMMUNICATION**

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable sur le groupe WhatsApp : **DUO CAT AMANIA 2024** <https://chat.whatsapp.com/BRnyQJm6Pla5XOReS2PxOf> Flash Code en haut de la page)
- 3.2 [DP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

**3.3 Les concurrents devront déclarer leur numéro de téléphone et s'inscrire sur le groupe WhatsApp pour suivre les infos course (en cliquant sur le QR Code en haut de l'AC).**

**4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**

**4.1 La DUO CAT AMANIA est une course composée uniquement d'amateur. Sont considérés comme professionnels, tous coureurs ayant été ou sont rémunérés durant les 12 derniers mois pour courir. Cela n'interdit pas les sponsors, ni les professionnels du monde de la voile (Voilier, Constructeur, revendeur d'équipement etc...)**

- 4.2 l'épreuve est ouverte à :
  - Tous les bateaux de série homologués.  
(Pour l'AO, le terme « série » signifie 10 unités commercialisées, ou en production prévue. Dans le cas d'une production de série prévue, il appartiendra au concurrent, au moment de l'inscription, de fournir un certificat de chantier attestant une production en série prévue de plus de 10 unités).
  - Tout Prototype de plus de 5 ans, un contrôle de l'AO pourra être effectué.  
Ils devront :
    - Être en conformité avec la liste d'armement de sécurité pour un navigation Semi-Hauturière (à plus de 6 milles des côtes mais à moins de 60 milles) de la division 240.
    - Être équipés :

- D'un moteur fixe inbord en bon état de fonctionnement et disposant d'une autonomie suffisante pour chaque étape à courir.
- D'une VHF fixe d'une puissance de 25 W.

**Le port de la Brassière de sauvetage est obligatoire en course. Elle doit être équipée d'un moyen de repérage lumineux. Cela modifie la RCV 40.**

#### 4.3 Documents exigibles à l'inscription :

##### 4.3.1 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- La licence Club FFVoile mention « compétition » valide  
Ou
- La licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
  - Pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
  - Pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing  
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

d) N° de téléphone portable accessible pendant la semaine de compétition des deux navigateurs du bateau.

e) Le skipper doit être présent sur la totalité de l'épreuve.

f) la déclaration du nom de l'équipier sera exigée au plus tard le samedi 15 juin 2024.

g) Tout autre changement d'équipage en cours de la semaine de régates, n'est pas autorisé sauf accord exceptionnel du comité de course, un seul changement est autorisé par bateau (demande faite par écrit).

##### 4.3.2 Pour le bateau :

a) l'autorisation de port de publicité.

b) La première page de l'acte de francisation pour les bateaux français. Les bateaux non francisés doivent être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

c) l'attestation d'assurance valide en responsabilité civile.

d) les bateaux doivent posséder **un certificat de jauge IRC valide 2024 ou un certificat SER** d'un coefficient compris entre **0.918 et 1.070 inclus**. Il n'est pas prévu de limitation de longueur de bateaux.

4.4 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en ligne sur le site [www.duocatamania.com](http://www.duocatamania.com)

4.5 **Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.**

4.6 Le nombre d'inscription est **limité à 60 bateaux**. (La liste sera publiée sur le site [www.duocatamania.com](http://www.duocatamania.com) )

## 5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits d'inscription sont de :

**Avant le 15 mai 2024 = 450 euros**

**Après le 15 mai 2024 = 500 euros dont 50 euros qui seront reversés à la SNSM**

5.2 En cas d'annulation de participation jusqu'au **1er juin 2024**, une somme forfaitaire pour frais de dossier de 100 € sera retenue, après cette date le montant de l'inscription restera acquis par L'AO.

## 6 PUBLICITE

[DP] Les bateaux doivent afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## 7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

Néant

## 8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription

**Samedi 15 juin :**

**LE CROUESTY** De 14h00 à 18h00 : Accueil des concurrents et Contrôle d'équipement.

18h00 : Présentation des coureurs

**Dimanche 16 juin**

**LE CROUESTY / LA TRINITE SUR MER**

09h00 : Briefing – 10h30 mise à disposition

**Lundi 17 juin**  
**LA TRINITE SUR MER / PORNIC**

**Mardi 18 juin**  
**PORNIC / PORT-JOINVILLE**

**Mercredi 19 juin**  
**PORT-JOINVILLE / L'HERBAUDIÈRE**

**Jeudi 20 juin**  
**L'HERBAUDIÈRE / LA TIURBALLE**

**Vendredi 21 juin**  
**LA TURBALLE / PORT HALIGUEN**  
09h00 AG des Coureurs  
19h30 : Dîner de clôture et remise des prix.

- 8.2** L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 10h30 le dimanche 16 juin 2024.  
**8.3** Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h30 le vendredi 21 juin 2024

## **9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT**

- 9.1** Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge IRC valide 2024 ou SER  
**9.2** [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir de 14h00 le samedi 16 juin  
**9.3** Les bateaux peuvent être contrôlés durant toute la semaine, à tout moment par tirage au sort.

## **10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT**

Néant

## **11 LIEU**

La confirmation des inscriptions aura lieu au Yacht Club du Crouesty - Arzon

## **12 LES PARCOURS**

- 12.1** Les parcours seront de type côtier allant de la baie de Quiberon à l'île d'YEU  
**12.2** Les parcours, zones de départ et d'arrivées seront édités dans l'annexe parcours des IC.

## **13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ**

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## **14 CLASSEMENT**

- 14.1** Le système de classement A minima  
**14.2** Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses. Toutes les courses se courent au coefficient 1.

## **15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par une flamme Jaune et doivent être déclarés à l'AO.

## **16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

## **17 EMBLEMES**

[DP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port

## **18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU**

[DP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## **19 PROTECTION DES DONNÉES**

- 19.1** **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

**19.2 Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## **20 ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## **21 PRIX**

Les prix seront distribués lors de la remise des prix le vendredi 21 juin 2024 comme suit :

- 1<sup>er</sup> Classement DUO CAT AMANIA
- 1<sup>er</sup> Classement « PETIT » DUO CAT AMANIA

Et de nombreux autres lots seront distribués.

## **22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

### **Accueil portuaire au CROUESTY :**

Période d'accueil gratuite du 14 au 16 Juin 2024.

Pour les bateaux ayant un port d'attache à une distance supérieure de 100 nm du Crouesty, la période d'accueil pourra commencer le 09 Juin midi jusqu'au 16 Juin.

Port du Crouesty – Arzon  
Capitainerie  
56640 ARZON  
[crouesty@compagniedesportsdumorbihan.fr](mailto:crouesty@compagniedesportsdumorbihan.fr)

Pour plus d'informations, contacter

YCCA  
Port du Crouesty  
56640 ARZON  
Tel.: 02 97 53 78 07  
[info@ycca.fr](mailto:info@ycca.fr)  
[www.ycca.fr](http://www.ycca.fr)

# ANNEXE ZONE DE COURSE

